

REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

Points d'attention à destination des porteurs de projets

1 - Pour **demandeur une subvention politique de la ville dans le portail DAUPHIN** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les différents partenaires sollicités pourront consulter votre dossier directement sur la plateforme DAUPHIN.

Toutefois, pour **toute demande de cofinancement au Conseil Départemental et/ou à la Région**, il convient de saisir votre dossier sur leurs portails respectifs : : http://www.pass66.fr/1033-demander_une_subvention.htm (pour le CD) et/ou <https://mesaidesenligne.laregion.fr> (pour la Région).

2 – **Votre demande est déposée dans le cadre de la Politique de la ville** et relève du **contrat de ville : 66 – CA Perpignan Méditerranée (Pmca) – page 31 du Guide**

3 – **La localisation de votre action – Page 33 du Guide**

Il est impératif de **citer le(s) Quartier(s) Politique de la Ville concerné(s) par l'action** (voir les intitulés des QPV à la page 3 de l'Appel à Projets)

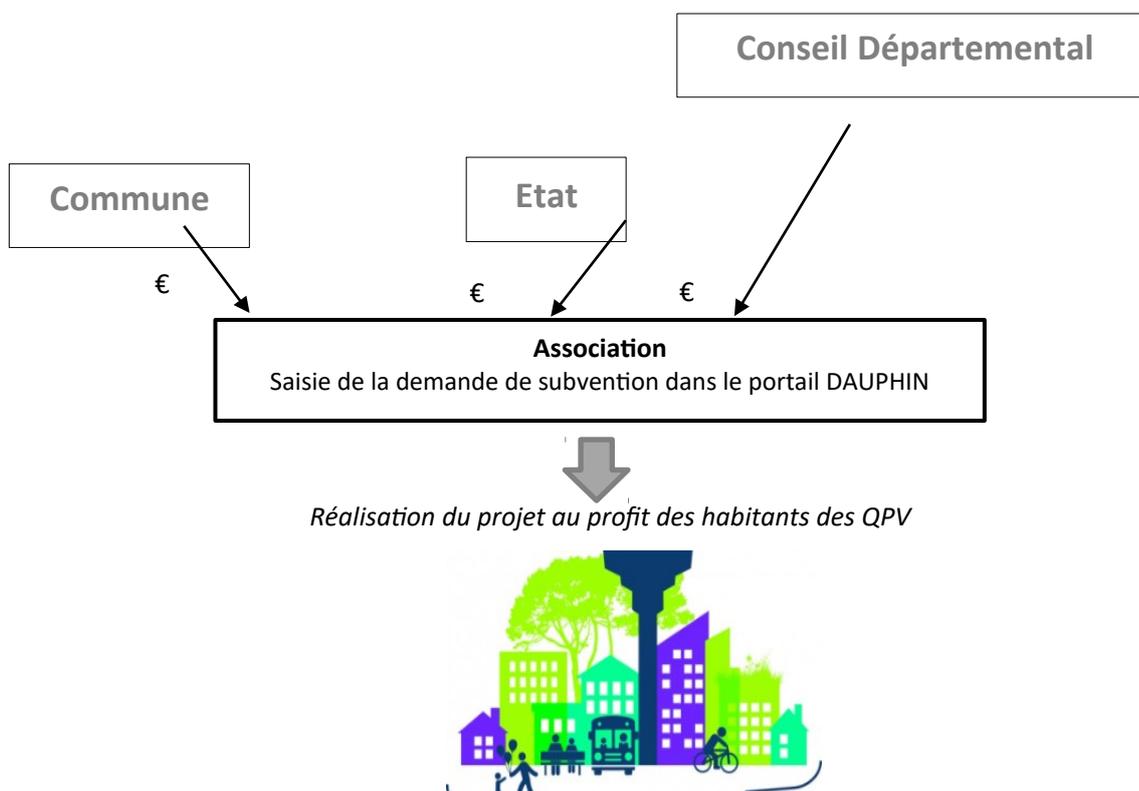
4 – **Le budget prévisionnel de l'action – Pages 36 à 43 du Guide**

- le **millésime du budget sera 2021**, quelle que soit la période de réalisation de l'action (année civile ou année scolaire),

- un **cofinancement** est indispensable

- pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Politique de la ville, Education Nationale, DRAC), la Ville de Perpignan, la CAF, le Conseil Départemental, la Région...

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN,

| 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 0,00 € HT |
|---|--|
| Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités | 0,00 €  |
| Conseil-s Régional(aux) | 0,00 €  |
| Conseil-s Départemental (aux) | 0,00 €  |
| Communautés de communes ou d'agglomérations | 0,00 €  |
| Commune(s) | 0,00 €  |
| Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) | 0,00 €  |

Pour la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat en charge de la politique de la ville.

Autre exemple pour l'État : pour la DRAC, sélectionnez « [MINISTERE-CULTURE](#) »

Pour les autres financements que vous souhaitez solliciter :

Après du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - PYRENEES-ORIENTALES (DEPT)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **PERPIGNAN 66931** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

5 - [Attestation sur l'honneur](#) – Pages 47 à 49 du Guide

Pour officialiser votre demande, vous devez télécharger, remplir et signer l'attestation sur l'honneur. Cette attestation devra ensuite être scannée et réinsérée dans DAUPHIN ;

6 – La [Charte de partage des valeurs républicaines](#) devra également être complétée, signée et insérée dans la rubrique « Autre pièce » de Dauphin.